

ANNEXE 1 : Calcul de la somme équivalente à la redevance majorée

Assainissement Collectif

Etablissement sur un volume de 120 m³ et sur redevance cible à 2033 – DD 2022-123

Redevance cible à 2033		
Part fixe	€ HT / an	26
Part proportionnelle	€ HT / m ³	1,95
Facture type 120 m ³	€ HT	260,00

Soit,

- Majoration à 200% : 780 € / an (pas de TVA appliquée).
- Majoration à 400 % : 1 300 € / an (pas de TVA appliquée).

NB : Cette pénalité financière se cumule à la redevance assainissement pour service rendu

Assainissement Non-Collectif

Montant redevance ANC « <u>majorable</u> »		
Part fixe	€ HT / an	16
durée	année	10
Montant redevance ANC	€ HT	160

Soit,

- Majoration à 400 % : 800 €/ an (pas de TVA appliquée).

NB : Cette pénalité financière se cumule à la redevance assainissement pour service rendu.